

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 37
Votants : 51
Secrétaire de séance : Stéphane CADO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : -
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN,
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20211125-2021_258-DE

Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2021-258

VIE COURANTE**11- ECONOMIE**

Subvention Pass'Commerce et Artisanat / Numérique - Attribution

Par délibération en date du 23 mai 2019, Quimperlé Communauté a approuvé d'une part le dispositif Pass Commerce et Artisanat, et d'autre part la convention avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

En complément, par délibération en date du 17 décembre 2020, Quimperlé Communauté a approuvé la mise en place d'un dispositif exceptionnel, le **Pass Commerce et Artisanat Numérique**, ouvert jusqu'au 31 décembre 2021, en réponse à la crise liée au COVID19.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

-C DANS L'HAIR (salon de coiffure) à Moëlan-sur-Mer, représenté par Mme Melissa PUIILLANT, gérante, pour des travaux de rénovation et de modernisation d'un nouveau local plus spacieux permettant de développer l'activité de l'entreprise.

Le montant des investissements est de 13 347.67 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **3 203.44 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (2002.15€) et 9% par la Région Bretagne (1201.29 €).

-BIO NEMS (restauration vietnamienne) à Quimperlé, représenté par Mme Thi Hanh DOAN, gérante, pour des travaux de rénovation et de mise aux normes du local, nécessaires à la création et au développement de l'activité.

Le montant des investissements est de 44 119.95 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6 000 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3750€) et 9% par la Région Bretagne (2250 €).

-EURL LAGRAPH - AU FIL DES AIGUILLES (mercerie) à Quimperlé, représentée par Mme Karine LE THELLEC, gérante, pour des travaux de rénovation (peinture et revêtement de sol) et remplacement du auvent extérieur, afin d'améliorer l'attractivité du commerce et de développer ainsi le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le montant des investissements est de 13 578.34 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **3 258.80 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (2036.75€) et 9% par la Région Bretagne (1222.05 €).

-SARL CREACH COAT - KILICRU (crêperie-restaurant) à Bannalec, représentée par Mme Dominique COAT, gérante, pour l'achat de mobilier de terrasse pour pouvoir accueillir la clientèle dans le respect des distanciations physiques et achat d'une caisse enregistreuse pour respecter les normes réglementaires.

Le montant des investissements est de 4 720.67 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **1 132.96 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (708.10 €) et 9% par la Région Bretagne (424.86 €).

-LE FOURNIL DE QUERRIEN (boulangerie-pâtisserie) à Querrien, représentée par Mr Yannick LE DIODIC, gérant, pour des travaux d'embellissement de la façade (peinture, lettrage, éclairage) permettant d'améliorer l'attractivité du commerce.

Le montant des investissements est de 16 818.00 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **5 045.40 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (2 522.70 €) et 15% par la Région Bretagne (2 522.70 €).

-CAT'S (boulangerie-pâtisserie) à Baye, représentée par Mr Cédric SARRAZIN, gérant, pour le renouvellement d'équipements de production plus performants afin d'optimiser la productivité et ainsi la rentabilité de l'entreprise.

Le montant des investissements est de 25 768.00 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7 500 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 750 €) et 15% par la Région Bretagne (3750 €).

-SYLETAL (menuiserie) à Scaër, représentée par Mme Anne-Laure LE GRAND, gérante, pour l'achat de nouveaux équipements de production pour développer l'activité de l'entreprise et notamment dans la production d'un produit innovant.

Le montant des investissements est de 17 617.26 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **4 228.14 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (2642.59 €) et 9% par la Région Bretagne (1585.55 €).

-SARL LE BAIL - GARAGE DES PLAGES (garage automobile) à Moëlan-sur-Mer, représenté par Mr Pierre-Yves LE BAIL, gérant, pour l'achat de nouveaux équipements de production afin d'améliorer les conditions de travail et de développer l'activité de l'entreprise.

Le montant des investissements est de 16 164.00 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **3 879.36 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (2424.60 €) et 9% par la Région Bretagne (1454.76 €).

-BRINDILLES (fleuriste) à Bannalec, représenté par Mme Rozenn JAMET, gérante, pour des travaux de rénovation de la façade et de l'enseigne afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité du commerce.

Le montant des investissements est de 3 637.40 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **872.98 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (545.61€) et 9% par la Région Bretagne (327.37 €).

-CHAMPA ASIA (restauration asiatique) à Quimperlé, représenté par Mme Run Sokka NGUON, gérante, pour l'achat d'équipements de cuisine et installation de l'enseigne, investissements nécessaires au lancement et au développement de l'activité.

Le montant des investissements est de 26 748.17 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6 000 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3750€) et 9% par la Région Bretagne (2250 €).

-VOILE DE DOUCEUR (salon de beauté) à Bannalec, représenté par Mme Sabine NAOUR, gérante, pour l'achat d'une nouvelle machine à épilation définitive afin de satisfaire la demande de sa clientèle et ainsi accroître l'activité de l'entreprise.

Le montant des investissements est de 24 291.00 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **5 829.84 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3643.65€) et 9% par la Région Bretagne (2186.19 €).

-MN BC (salon de coiffure-barbier) à Bannalec, représenté par Mme Noémie BRESSY, gérante, pour la réfection de l'enseigne vitrine, l'achat de matériel de coiffure, décoration et équipement informatique, afin d'améliorer les conditions de travail et de moderniser le local commercial.

Le montant des investissements est de 7 949.02 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **1 907.76 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (1192.35 €) et 9% par la Région Bretagne (715.41 €).

-LE LYS D'OR (fleuriste) à Riec-sur-Bélon, représenté par Mme Christelle DURAND, gérante, pour des travaux d'embellissement de la façade du commerce (enseigne, ravalement) et création d'un site e-commerce et d'un logo pour attirer une nouvelle clientèle et ainsi développer le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le montant des investissements immobiliers et matériels est de 2 836.00 € HT.

Le montant des investissements numériques est de 6 368.00 € HT

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019 pour le Pass Commerce et Artisanat « socle » et la délibération du 17 décembre 2020 pour Pass Commerce et Artisanat Numérique.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **4 034.80 €**, répartis de la manière suivante :

-**850.80 €** correspondant à 30 % des dépenses immobilières et matérielles prises en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (425.40€) et 15 % par la Région Bretagne (425.40 €) ;

-**3 184.00 €** correspondant à 50% des dépenses numériques prises en charge à 25 % par Quimperlé Communauté (1592 €) et 25% par la Région Bretagne (1592 €) ;

-BÊTISES ET GOURMANDIZ (épicerie fine et vente d'objets divers) à Moëlan-sur-Mer, représenté par Mr Cédric GUILLOUX, gérant, pour l'achat d'équipements, enseigne et mobilier d'agencement nécessaires à l'installation du commerce et création d'un site internet pour le développement de l'activité.

Le montant des investissements matériels est de 6 734.21 € HT.

Le montant des investissements numériques est de 3 009.00 € HT

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019 pour le Pass Commerce et Artisanat « socle » et la délibération du 17 décembre 2020 pour Pass Commerce et Artisanat Numérique.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **3 120.71 €**, répartis de la manière suivante :

-**1 616.21 €** correspondant à 24 % des dépenses matérielles prises en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (1010.13€) et 9 % par la Région Bretagne (606.08 €) ;

-**1 504.50 €** correspondant à 50% des dépenses numériques prises en charge à 25 % par Quimperlé Communauté (752.25 €) et 25% par la Région Bretagne (752.25 €) ;

-MUTINE CONCEPT STORE (prêt à porter) à Quimperlé, représenté par Mme Camille ANNE, gérante, pour la création d'un site e-commerce permettant d'élargir la clientèle et de développer le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le montant des investissements numériques est de 7 559.00 €HT

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 17 décembre 2020.

Les investissements numériques subventionnables étant plafonnés à 15 000 € HT, la subvention sollicitée est d'un montant de **3 779.50 €**, soit 50% des dépenses numériques prises en charge à 25 % par Quimperlé Communauté (1889.75 €) et 25% par la Région Bretagne (1889.75 €).

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat / Numérique à :

- **C DANS L'HAIR**, pour un montant de **3 203.44 €** ;
- **BIO NEMS**, pour un montant de **6 000 €** ;
- **EURL LAGRAPH - AU FIL DES AIGUILLES**, pour un montant de **3 258.80 €** ;
- **SARL CREACH COAT - KILUCRU**, pour un montant de **1 132.96 €** ;
- **LE FOURNIL DE QUERRIEN**, pour un montant de **5 045.40 €** ;
- **CAT'S**, pour un montant de **7 500 €** ;
- **SYLETAL**, pour un montant de **4 228.14 €** ;
- **SARL LE BAIL - GARAGES DES PLAGES**, pour un montant de **3 879.36 €** ;
- **BRINDILLES**, pour un montant de **872.98 €** ;
- **CHAMPA ASIA**, pour un montant de **6 000 €** ;
- **VOILE DE DOUCEUR**, pour un montant de **5 829.84 €** ;
- **MN BC**, pour un montant de **1 907.76 €** ;
- **LE LYS D'OR**, pour un montant de **4 034.80 €** ;
- **BÊTISES ET GOURMANDIZ**, pour un montant de **3 120.71 €** ;
- **MUTINE CONCEPT STORE**, pour un montant de **3 779.50 €**.

- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat / Numérique, telle que proposée.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien-MIOSSEC